



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
8 décembre 2016**

16-12-204

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance d'ajournement du 8 décembre 2016

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 8 décembre 2016 à 19 h 18 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller François Pleau est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la réfection des salles de toilettes du Centre social et sportif
4. Période de questions
5. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE les salles de toilettes du Centre social et sportif, avec près de 30 ans d'âge, ont besoin d'être refaites puisque les appareils démontrent depuis déjà quelques années des signes de mauvais fonctionnement;

ATTENDU QUE pas moins de 13 000 personnes (entrées) fréquentent le Centre social et sportif annuellement;

ATTENDU QUE pour rencontrer les superficies minimales relatives à un cabinet de toilette pour personnes handicapées, selon les normes en vigueur à cet effet, une reconfiguration complète de l'espace des salles de toilettes doit être envisagée;

ATTENDU QU'en fonction d'une reconfiguration adéquate nécessitant, entre autres, la démolition de la dalle de béton et de refaire la plomberie complète, incluant la plomberie brute, un appel d'offres sur invitation a été demandé à deux entrepreneurs généraux de la municipalité, soit Les Entreprises Carrière senc et Paul Felx Entreprises Ltée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission, soit celle de Paul Felx Entreprises Ltée;

ATTENDU QUE la soumission de Paul Felx Entreprises Ltée apparaît être dans les prix que l'on peut estimer par rapport à l'ampleur des travaux requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-12-205

D'ACCORDER le contrat de réfection des salles de toilettes à Paul Felx Entreprises Ltée pour un montant de 91 172 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER l'installation d'appareils automatiques pour le fonctionnement des lavabos, des toilettes et des urinaires au montant ne dépassant pas 3 000 \$, le directeur général ayant la possibilité de vérifier des prix par l'entremise d'autres fournisseurs tout en coordonnant avec le plombier de l'entrepreneur général pour son installation.

Ont voté POUR: Alain Sauvé, Claude Gravel, Gilbert Séguin et Jinny Brunelle

A voté CONTRE: Eddy Lawlor

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 19 h 39

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-12-206

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées,
approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand.

Michel Bertrand
directeur général